

## **MAIRIE DE PERE – 17700**

### **Compte rendu de la réunion du 16 février 2018** *Sous réserve d'approbation lors du prochain Conseil Municipal*

L'an deux mil dix-huit, le seize février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de **PÉRÉ** s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Christine JUIN, Maire.

Etaient présents : Christine JUIN, Jean-Louis LE HUÉROU-KERIZEL, Martine LLEU, Christophe BELIN, Anne-Marie LE HUÉROU KERIZEL, Gilbert PELUCHON, Maëva GOIZIN, Cédric ROUSSEAUX, Arnaud TIENNOT

Etaient absents: Laëtitia THOMAS qui a donné pouvoir à Jean-Louis LE HUÉROU KERIZEL et Cécile BONNIFAIT qui a donné pouvoir à Christine JUIN.

**Secrétaire de Séance** : Christophe BELIN

#### **-Objet : Approbation du compte-rendu du 20 novembre 2017**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 novembre 2017 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et signé.

Madame le Maire propose à l'Assemblée 2 délibérations à ajouter à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### **- Objet : Création d'une commune nouvelle**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- Décide et demande à Monsieur le Préfet, la création d'une commune nouvelle, par regroupement des communes de Péré et Saint Germain de Marencennes pour une population totale de 1 690 habitants avec effectivité au 1<sup>er</sup> mars 2018,
- Décide que cette commune nouvelle sera dénommée « **Saint-Pierre-La-Noue** », avec pour siège :

- o **Place Raimond Péraud**  
**Saint Germain de Marencennes**  
**17700 Saint-Pierre-La-Noue**

- Décide que le conseil communal de la Commune nouvelle sera formé, durant la période dite transitoire, courant jusqu'en 2020, de la somme de l'ensemble des conseillers municipaux actuels des communes historiques,
- Valide la Charte réglant et détaillant les conditions d'organisation, de fonctionnement, les services maintenus et nouveaux, l'ensemble des conditions de vie commune, jointe à la présente délibération.

#### **- Objet : Remplacement des conseillers aux commissions municipales**

Suite aux élections partielles complémentaires des 4 et 11 février 2018, Madame le Maire propose au conseil de remplacer les conseillers absents aux commissions municipales et de nommer les élus suivant le tableau ci-dessous :

<b><u>Commission Finances</u></b>	Jean-Louis LE HUÉROU KERIZEL	Christine JUIN Martine LLEU  Laëtitia THOMAS Maëva GOIZIN
<b><u>Commission Aménagement du Territoire</u></b>  <i>Urbanisme</i> <i>Assainissement, eaux pluviales</i> <i>Voirie</i>	Jean-Louis LE HUÉROU KERIZEL	Christine JUIN Christophe BELIN  Arnaud TIENNOT Cédric ROUSSEAUX
<b><u>Commission Personnel Communal</u></b>	Laëtitia THOMAS	Christine JUIN Christophe BELIN Gilbert PELUCHON Maëva GOIZIN
<b><u>Commission Affaires Scolaires</u></b>	Laëtitia THOMAS	Christine JUIN Christophe BELIN Martine LLEU Maëva GOIZIN Arnaud TIENNOT Cécile BONNIFAIT
<b><u>Commission Fleurissement</u></b>	Cédric ROUSSEAUX	Christine JUIN Christophe BELIN A-Marie LE HUÉROU KERIZEL Gilbert PELUCHON
<b><u>Commission Aide Sociale</u></b>	Christine JUIN	A-Marie LE HUÉROU KERIZEL Martine LLEU
<b><u>Salles Communales</u></b>	Christophe BELIN	Gilbert PELUCHON
<b><u>Commission électorale</u></b>	Christine JUIN	A-Marie LE HUÉROU KERIZEL Martine LLEU
<b><u>Éclairage public</u></b>	J-Louis LE HUÉROU KERIZEL Christophe BELIN	Les Chaumes  Le Bourg
<b><u>Bâtiments communaux</u></b>	Gilbert PELUCHON	Christine JUIN Christophe BELIN Cécile BONNIFAIT Cédric ROUSSEAUX Maëva GOIZIN
<b><u>Correspondant CYCLAD</u></b>	A-Marie LE HUÉROU KERIZEL	

<u>Correspondant Défense</u>	Arnaud TIENNOT	
<u>Commission Fêtes et Cérémonies</u>	A-Marie LE HUÉROU KERIZEL Martine LLEU	
<u>Référent pour les personnes âgées</u>	Gilbert PELUCHON	
<u>Bibliothèque</u>	Cécile BONNIFAIT	
<u>Commission Appel d'offres</u>	J-Louis LE HUÉROU KERIZEL	Christine JUIN Arnaud TIENNOT Cédric ROUSSEAUX Maëva GOIZIN Martine LLEU
<u>Référent Tempête</u>	Arnaud TIENNOT	Martine LLEU

**- Objet : Remplacement des représentants de la commune au sein des syndicats et autres structures**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de remplacer les représentants absents de la commune pour siéger au sein des différentes structures intercommunales.

Désignation de la structure	Nombre de représentants	Prénom et Nom des représentants
Syndicat départemental de la voirie	1 titulaire	- Jean-Louis LE HUÉROU-KERIZEL
Syndicat des eaux	1 titulaire et <i>1 suppléant</i>	- Christine JUIN - <i>Jean-Louis LE HUÉROU KERIZEL</i>
Syndicat départemental d'électrification et d'entretien des réseaux (SDEER)	1 titulaire	- Jean-Louis LE HUÉROU-KERIZEL
Syndicat informatique 17	1 titulaire et <i>2 suppléants</i>	- Arnaud TIENNOT - <i>Laëtitia THOMAS</i> - <i>Gilbert PELUCHON</i>
Syndicat d'aménagement hydraulique de la Gères et de la Devise (SIAH)	1 titulaire et <i>1 suppléant</i>	- Gilbert PELUCHON - <i>Cédric ROUSSEAUX</i>

**- Objet : Modification des statuts du SIAH de la GERES et de la DEVISE**

Madame le Maire donne lecture aux conseillers d'un courrier reçu du Président du SIAH de la Gères et de la Devise concernant une demande de modification des statuts du Syndicat.

En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations) est confiée à la CDC Aunis SUD. Elle est actuellement à la charge du SIAH sur le bassin de ses 2 rivières. Ce Syndicat est donc appelé

à disparaître au 1<sup>er</sup> janvier sauf s'il modifie ses statuts pour en retirer GEMAPI et inscrire les compétences qu'il exerce déjà, à savoir :

- La gestion des ouvrages hydrauliques existants
- L'entretien des chemins près des cours d'eau (élagage et débroussaillage)

La modification des statuts porte aussi sur l'article 1 et l'actualisation de la liste des communes membres suite aux projets de création des communes nouvelles.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal procède à un vote à mains levées qui donne le résultat suivant :

- 6 abstentions
- 5 contre

- **Objet : Dépenses d'investissement – Budget principal – Ouverture par anticipation**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L 1612-1 du CGCT, avant vote du budget primitif, il est possible d'engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart de crédits inscrit à la section investissement du budget précédent, sous réserve d'y être préalablement autorisée par le Conseil, qui doit également préciser le montant et l'affectation des crédits.

Suite au changement du chauffe-eau de la Maison des Associations cette autorisation est nécessaire afin de permettre le paiement.

**Opération n° 22**

**BATIMENTS COMMUNAUX**

**21318 – Autres bâtiments publics 864.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, les engagements de ces crédits pour l'exercice 2018 comme cités ci-dessus.

**Questions diverses :**

Madame le Maire informe que :

- Deux déclarations de non préemption ont été prises ces deux premiers mois:

- Un bien cadastré section B n° 1438 d'une superficie totale de 2741 m<sup>2</sup>
- Un bien cadastré section B n° 1640 et B 1639 d'une superficie totale de 1595 m<sup>2</sup>

- Une enquête sur le cadre de vie et la sécurité organisée par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) en partenariat avec l'ONDRP (Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales) se déroulera du 1<sup>er</sup> février au 30 avril 2018. Quelques ménages seront sollicités.

Anne-Marie LE HUÉROU KERIZEL informe l'assemblée que grâce au soutien de la sénatrice Corinne IMBERT et de la députée Frédérique TUFFNELL, et en collaboration avec le CIJ de La Devisse, 8 enfants du CIJ Péré/St Germain de Marencennes vont se rendre à Paris pour visiter le Sénat et l'Assemblée Nationale. Une subvention de 610.21 € sera allouée pour les 4 enfants et les 2 accompagnateurs de la commune de Péré.

---

---

Jean-Louis LE HUÉROU KERIZEL explique qu'un curage du réseau d'eaux pluviales, impasse du puits aux Chaumes, par l'Entreprise DELFAU avait été effectué le 19 janvier dernier, suite à l'inondation d'une partie habitable d'un riverain. La présence importante de graviers et de sables dans le prolongement de ce réseau nécessiterait une inspection télévisée ainsi qu'un curage. Le riverain inondé s'est rapproché de son assurance pour un éventuel remboursement. Après concertation il est souhaité d'attendre l'avis des experts des assurances avant d'entreprendre des opérations supplémentaires.

La séance est levée à 21h00.

Christine JUIN

Laëtitia THOMAS

Christophe BELIN

Jean-Louis  
LE HUEROU-KERIZEL

Martine LLEU

Anne-Marie  
LE HUEROU-KERIZEL

Gilbert PELUCHON

Maëva GOIZIN

Cédric ROUSSEAUX

Cécile BONNIFAIT

Arnaud TIENNOT

---

---